



POR T AUTONOME
DE COTONOU



Section 0. Avis d'appel d'offres (AAO)

Avis d'appel d'offres ouvert international

Objet : Accord-cadre pour l'entretien des bâtiments et le nettoiement des domaines du Port Autonome de Cotonou (PAC).

Référence de l'avis de l'AAO : S_DQHSE_90214

Avis n° : 028.../2024/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 05..../08.../2024

Identification de la procédure : Appel d'offres ouvert international.

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics révisé N°2 du Port Autonome de Cotonou publié sur son site web www.portdecotonou.bj le 30 juillet 2024 et par affichage au tableau d'affichage du PAC.
2. Le Port Autonome de Cotonou a obtenu dans le cadre de son budget des fonds, afin de financer ses activités et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de **l'accord cadre pour l'entretien des bâtiments et le nettoiement des domaines du Port Autonome de Cotonou (PAC)**.

La présente procédure aboutira à la signature d'un accord cadre mono-attributaire par lot qui sera mis en œuvre par émission de lettres de commandes successives sur l'ensemble de sa période de couverture conformément à l'article 41 de la loi N°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des Marchés Publics en République du Bénin.

3. Le Port Autonome de Cotonou (PAC) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services **d'entretien au quotidien de ses bâtiments, locaux et le nettoiement de ses domaines**.

Le présent accord-cadre est en sept (07) lots répartis comme suit :

- **LOT 1 : ENTRETIEN DES BATIMENTS DU DOMAINE DE LA DIRECTION GENERALE ;**
- **LOT 2 : ENTRETIEN DES BATIMENTS ET LOCAUX DE L'ENCEINTE PORTUAIRE ;**
- **LOT 3 : ENTRETIEN DES BATIMENTS EXTRA-PORTUAIRES.**



- **LOT 4 : NETTOIEMENT DU BORD A QUAI ET LES ESPACES SITUÉS ENTRE LA CLOTURE SEPARANT LE PORT DE PECHE DU PORT COMMERCIAL JUSQU'A LA HAUTEUR DU PIGNONS NORD-OUEST DU MAGASIN 5**
- **LOT 5 : NETTOIEMENT DES ESPACES ET VOIES COMPRIS ENTRE LES ABORDS EST DE LA CONCESSION DES ATELIERS DE LA SOBEMAP ET L'ACCES 3**
- **LOT 6 : NETTOIEMENT DES ESPACES SITUÉS DANS LES BANDES DE 200 ET 300 M D'UNE PART ET DANS LA ZONE DES HYDROCARBURES.**
- **LOT 7 : NETTOIEMENT DE LA DIRECTION GENERALE, DES ABORDS DU PORT, PORT DE PECHE ET DIVERSES CONCESSIONS DU PAC**

Un candidat peut soumissionner pour tous les lots et être attributaires de tous les sept (07) lots s'il dispose de la capacité financière cumulée des sept lots prouvée par une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin..

En conséquence, lorsqu'un soumissionnaire présente des offres économiquement plus avantageuses sur plusieurs lots mais ne dispose pas des qualifications requises pour être attributaire desdits lots à la fois, il lui sera attribué le lot ou les lots sur lequel ou lesquels l'écart entre le montant ou les montants du suivant ou des suivants et son montant ou ses montants est le plus élevé ou les plus élevés.

Des variantes ne pourront être prises en considération.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Directeur des Marchés Publics, Email : fadahevigbe@pac.bj ; et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse mentionnée ci-après : **Bureau 111 situé au Rez-de-chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou, Route de la Marina, Tel 21 31 28 90 Cotonou (République du Bénin)** de 8 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à

17h 30 minutes (GMT+1) et/ sur le site web du PAC à l'adresse suivante :
www.portdecotonou.bj.



6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

➤ **Exigences techniques et expériences :**

- ✓ Être une entité régulièrement constituée et exerçant dans le domaine de l'assainissement ou de l'entretien (espaces, bureaux ou locaux) justifié par l'originale ou la copie légalisée du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier ou Statuts ;
- ✓ Avoir exécuté en tant qu'entrepreneur principal/ ou sous-traitant au moins un (01) marché d'entretien des bâtiments, de locaux ou de nettoiement des espaces au cours des trois (03) dernières années (2021, 2022 et 2023) et de l'année en cours d'un montant de **vingt-six millions (26 000 000) F CFA** Hors Taxes pour les lots 1 et 2 et de **trente-six millions (36 000 000) F CFA** Hors Taxes pour le lot 3, **trente millions (30 000 000) F CFA** Hors Taxes pour les lot 4 et lot 7, **trente-cinq millions (35 000 000) F CFA** Hors Taxes pour les lots 5 et 6, justifié par une attestation de bonne fin d'exécution ou un procès-verbal de réception. L'une ou l'autre des preuves fournies doit être appuyée de contrat (pages de garde, page de signature et page comportant le montant en copie simple) signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etats ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin);
- ✓ Disposer d'un personnel d'encadrement qualifié pour l'exécution de chaque lot ;
- ✓ Fournir un engagement sur l'honneur de :
 - mis à disposition des agents (d'entretien ou de nettoyage) par lot.
 - souscrire le personnel de chaque lot à une assurance maladie dont la prime d'assurance pour le panier des soins de base est de 80% conformément à l'article 18 de la loi n°2022-17 du 19 octobre 2022 portant protection de la santé des personnes en République du Bénin;

- mis à disposition et de renouvellement des moyens matériels et équipements de protection individuelle (EPI) au personnel par lot.
- déclarer le personnel de chaque lot à la CNSS et par conséquent de payer au moins le SMIG.



➤ **Exigences financières :**

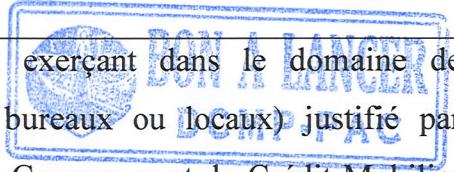
- ✓ Fournir une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréée en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires à hauteur de **huit millions trois cent trente-quatre mille (8 334 000) FCFA** pour le lot 01, **huit millions six cent douze mille (8 612 000) FCFA** pour le lot 2, **douze millions (12 000 000) FCFA** pour chacun des lot 03 et 06, **neuf millions huit cent quatre-vingt-neuf mille (9 889 000) FCFA** pour le lot 04 ; **onze millions trois cent quatre-vingt-neuf mille (11 389 000) FCFA** pour le lot 05 et **neuf millions six cents douze mille (9 612 000) FCFA** pour le lot 07. Les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin.

Ou

- ✓ Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2021,2022 et 2023) un chiffre d'affaires moyen annuel d'au moins **cinquante-deux millions (52 000 000) francs CFA** pour chacun des lots 01 et 02, **soixantequinze millions (75 000 000) F CFA** pour chacun des lots 03 et 06, **soixante-cinq millions (65 000 000) francs CFA** pour chacun des lots 04 et 07, **soixante-dix millions (70 000 000) F CFA** pour le lot 05 justifié par les états financiers présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI. Les soumissionnaires étrangers devront fournir les états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine ;

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence :

➤ **Exigences techniques et expériences :**



- ✓ Être une entité régulièrement constituée et exerçant dans le domaine de l'assainissement ou de l'entretien (espaces, bureaux ou locaux) justifié par l'originale ou la copie légalisée du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier ou Statuts;
- ✓ Fournir une attestation d'assurance de risque professionnel couvrant une responsabilité civile contractuelle d'un montant de **cent cinquante millions (150 000 000) Fcfa** pour le lot 01, **cent cinquante-cinq millions (155 000 000) Fcfa** pour le lot 02, **deux cent seize millions (216 000 000) Fcfa** pour chacun des lots 03 et 06, **cent soixante-dix-huit millions (178 000 000)** pour le lot 04, **deux cent cinq millions (205 000 000) FCFA** pour le lot 05, **cent soixante-treize millions (173 000 000) FCFA** pour le lot 07 valable sur toute la durée de l'exécution de la prestation ;
- ✓ Disposer pour chaque lot d'un personnel d'encadrement qualifié pour l'exécution du présent marché ;
- ✓ fournir un engagement sur l'honneur de :
 - mise à disposition des agents (d'entretien ou de nettoyage) par lot.
 - souscrire le personnel de chaque lot à une assurance maladie dont la prime d'assurance pour le panier des soins de base est de 80% conformément à l'article 18 de la loi n°2022-17 du 19 octobre 2022 portant protection de la santé des personnes en République du Bénin;
 - mis à disposition et de renouvellement des moyens matériels et équipements de protection individuelle (EPI) au personnel par lot.
 - déclarer tout le personnel à la CNSS et par conséquent de payer au moins le SMIG.

➤ **Exigences financières :**

- ✓ Fournir une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréée en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires à hauteur de **huit millions trois cent trente-quatre mille (8 334 000) FCFA** pour le lot 01, **huit millions six cent douze mille (8 612 000) FCFA** pour le lot 2, **douze millions (12 000 000) FCFA** pour chacun des lot 03 et 06 , **neuf millions huit cent quatre-vingt-neuf mille (9 889 000) FCFA** pour le lot 04



; onze millions trois cent quatre-vingt-neuf mille (11 389 000) FCFA pour le lot 05 et de neuf millions six cents douze mille (9 612 000) FCFA pour le lot 07.

Les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin.

Et

- ✓ Les entreprises naissantes fourniront le bilan d'ouverture portant le cachet de l'entreprise et les celles qui n'ont pas encore trois années d'existence fourniront les états financiers de leurs années d'existences.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai de réalisation est de **trente-six (36)** mois pour chacun des lots. La durée d'exécution de chaque lettre de commande issue du présent accord cadre sera fixée sur lesdites lettres de commandes.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres complet à compter du **06/08/2024**. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse ci-après : **Bureau 111 situé au rez -de -chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP)**. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web www.portdecotonou.bj (**non applicable**) ou être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Bureau 111 situé au Rez-de-chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP) du PAC** au plus tard le



16.../09.../2024 à 10 heures 00 minute, (GMT+1). Le **défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : Salle de réunion de la DMP le 16.../09.../2024 à 12...heures 00 minutes (GMT+1).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant d'**un million cinq cent mille (1 500 000) FCFA** pour le lot 01, d'**un million cinq cent cinquante mille (1 550 000) FCFA** pour le lot 02, de **deux millions cent soixante mille (2 160 000) FCFA** pour chacun des lots 03 et 06, d'**un million sept cent quatre-vingt mille (1 780 000) FCFA** pour le lot 04 ; deux **millions cinquante mille (2 050 000) FCFA** pour le lot 05 ; et d'**un million sept cent trente mille (1 730 000) FCFA** pour le lot 07.

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **cent-vingt (120) jours calendaires** à compter de la date limite de soumission.

13. **Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.**

14. Une visite de site sera organisée à l'intention de tous les candidats le 29.../08.../2024 à 10:00(GMT +1). Le point de départ de cette visite est la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou. L'accès à la plateforme portuaire n'est autorisé qu'aux personnes munies des Equipements de Protection Individuelle (EPI).

Fait à Cotonou le 06.../08.../2024

Le Directeur des Marchés Publics


Félix Dieudonné ADAHE VIGBE
